

# Glossaire

Eaux vannes (EV) : eaux polluées rejetées à partir d'un WC

Eaux ménagères (EM) : eaux polluées rejetées à partir d'un évier, lavabo, douche, lave-linge ou lave-vaisselle. Elles sont aussi appelées « eaux grises ».

Eaux usées (EU) : ensemble des eaux vannes et ménagères.

Eaux pluviales (EP) : eaux récupérées par les gouttières des toitures lors des précipitations.

Pièces principales (pp) : unité utilisée pour déterminer la capacité maximale normale d'une habitation. Elle est utilisée uniquement pour les habitations.

Equivalent-habitant (EH) : est une unité qui quantifie la quantité de pollution produite par les activités au sein d'un bâtiment. L'installation de traitement des eaux usées doit avoir une capacité de traitement au moins égale à cette valeur pour épurer les eaux usées et ne pas dysfonctionner.

## Une installation d'assainissement non collectif, c'est quoi ?

Une installation d'assainissement non collectif doit assurer la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées dans le temps. Les eaux usées sont composées d'une pollution double présente à la fois sous forme de matières hautement colmatant et une partie soluble présente dans les eaux.

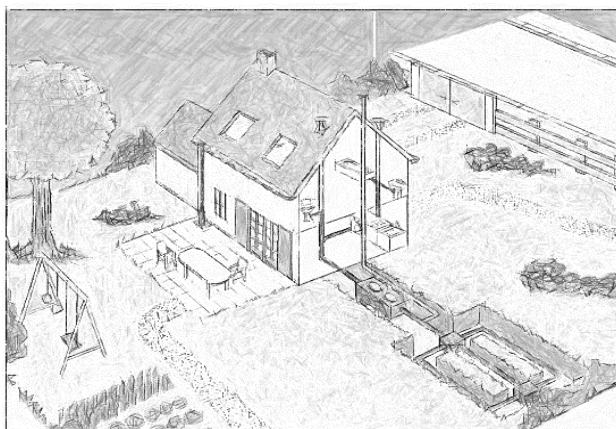
Pour traiter les eaux usées, deux phases sont essentielles :

- **Le prétraitement** qui assure la séparation entre la partie matière et la partie liquide. Il permet de protéger du colmatage le second ouvrage.

Exemple : Fosse septique, fosse toutes eaux, bac graisse.

- **Le traitement** qui assure le traitement de la partie liquide grâce aux bactéries des eaux usées en présence d'oxygène. Ce système est plus sensible au colmatage. Il en existe de nombreuses formes.

Exemple : tranchées d'épandage, filtre à sable, etc. (filières classiques).



L'entretien est donc impératif sur les installations pour éviter tout dysfonctionnement, colmatage désastreux et une diminution sévère de la capacité de traitement.

Toutes les installations font l'objet d'entretien pour leur fonctionnement. En cas de doute, vous pouvez contacter le SPANC pour obtenir des informations sur votre filière.

Il existe des installations avec des filières dites « agréées ». Ce sont des systèmes qui permettent à la fois le prétraitement et le traitement des eaux usées.

- **Filtre compact** : Se présente sous forme d'une ou deux cuves (voir plus suivant le projet). Une partie de la filière sert de fosses toutes eaux pour le prétraitement. Les eaux usées prétraitées sont acheminées sur un massif filtrant (fibre de coco, zéolithe, écorces, etc.) qui abrite les bactéries indispensables pour le traitement. Les eaux usées traitées sont ensuite rejetées soit par infiltration dans le terrain soit par rejet au milieu hydraulique superficiel.

- **Microstation** : Se présente sous forme d'une ou deux cuves (voir plus suivant le projet). Une partie de la filière sert de fosses toutes eaux pour le prétraitement. Ensuite, les eaux prétraitées sont envoyées vers un bassin d'aération. Ce bassin d'aération peut comporter des supports bactériologiques ou des boues activées (contenant des bactéries) ; à cette étape les eaux sont traitées. Ensuite, les eaux traitées sont décantées une dernière fois dans un clarificateur avant d'être rejetées soit par infiltration dans le terrain soit par rejet au milieu hydraulique superficiel.
- **Les filtres plantés** : Pour cette filière, aucune fosse toutes eaux. Les eaux usées brutes sont envoyées dans des bassins plantés de roseaux. Les matières restantes en surface formeront un composte pouvant être utilisé. Les eaux sont traitées par les bactéries présentes sur les racines des roseaux. Ensuite, les eaux usées traitées sont rejetées soit par infiltration dans le terrain soit par rejet au milieu hydraulique superficiel.